

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

La déclaration de l'accident de travail à l'initiative du salarié

Quelle pratique pour le médecin du travail ?

Les faits sont là, il y a une sous déclaration massive des maladies professionnelles. Il faut bien dire que le parcours du combattant que doit effectuer un salarié a de quoi le décourager, voire les déstabiliser tant les obstacles que représentent les délais, les imprimés, les questionnaires sont nombreux. Depuis quelques années, je suis arrivée à stabiliser une pratique que je souhaite partager.

Quand je constate une pathologie pouvant répondre aux critères d'un tableau, je remets systématiquement au salarié concerné :

- L'imprimé de déclaration à remettre au salarié (que la CPAM met depuis peu à notre disposition).
- Un certificat médical sur papier libre en trois exemplaires.
- Le plus souvent mais pas systématiquement, en fait en fonction du médecin et du souhait du salarié, un courrier pour le médecin traitant.
- Une lettre type avec mon en-tête et mes coordonnées, dont voici le modèle :

« En application du Code de la Sécurité Sociale, du Code de déontologie médicale et comme convenu lors de votre récente visite médicale, je vous adresse un certificat de constatation de maladie reconnue par les tableaux de maladie professionnelle.

Ce certificat est à adresser, si besoin, en particulier si vous devez cesser le travail pour cette raison, à votre Caisse primaire d'Assurance Maladie, à service AT/MP (Accident du travail/Maladie professionnelle) avec votre propre déclaration à effectuer en utilisant l'imprimé ci-joint.

Ecrire de préférence en LR /AR (lettre recommandée, accusé de réception). Dans votre cas, écrire à .XXXX.

La CPAM vous retournera un questionnaire à remplir, consistant à décrire les tâches effectuées et les outils utilisés. En suite, un enquêteur de la CPAM vient dans l'entreprise vérifier si le travail effectué correspond bien au tableau (ou adresse un questionnaire à l'entreprise) et le médecin-conseil convoque éventuellement l'assuré(e) pour vérifier si la maladie est bien celle reconnue par les tableaux.

Je reste bien sûr à votre disposition pour tout renseignement, y compris pour remplir le questionnaire qui décourage souvent les salariés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Signature

Garder un exemplaire de ce certificat et en remettre un à votre médecin traitant éventuellement.

Ce certificat vous est remis pour faire valoir vos droits, comme le prévoit la réglementation. Votre employeur n'est pas informé de la remise de ce document. C'est vous et vous seul qui décidez de faire cette déclaration auprès de la CPAM. Il convient alors d'en informer simultanément votre employeur. La prise en charge en maladie professionnelle vous fait bénéficier du régime AT (accident de travail). »

J'explique au salarié, que la réparation est alors imputée à la branche AT/MP excédentaire et non à la branche maladie de la Sécurité Sociale. Je l'informe également des autres cas constatés dans l'entreprise, sans nommer les salariés concernés, et des difficultés éventuelles qu'ont rencontrées les salariés lors de la déclaration.

Pour expliquer les délais, les enquêtes j'illustre avec l'exemple de l'accident de travail dont la déclaration, pour l'organisme assureur qu'est la CPAM ressemble au constat amiable des accidents de circulation : la déclaration commune des protagonistes évite l'enquête, il n'y a que l'expertise à faire éventuellement.

Le plus souvent le salarié, s'il décide de faire une déclaration, reprend contact avec moi pour remplir le questionnaire. Nous convenons alors d'un rendez-vous en prévoyant de disposer au moins d'une heure. Je lui demande d'avoir préparé la liste des entreprises avec les dates d'exposition. Je demande au salarié de me « raconter » comment on fait ou comment on faisait. Je tape en même temps que le salarié raconte, en l'interrompant chaque fois qu'il m'apparaît qu'il saute des étapes ou quand je n'arrive pas à « le voir travailler » dans ce qu'il dit.

QUELQUES EXEMPLES

TABLEAU N°30BIS

Monsieur Marc M..., 50 ans

Conditions d'exposition à l'amiante pendant ma vie professionnelle :

➤ **Ets A : Nom de l'établissement, adresse ; mars 1971 à avril 1973 : ajusteur, tourneur**

Poste de travail : Je travaillais sur trois machines similaires. Il s'agissait de machines hydrauliques qui fraisaient des barres d'acier pour faire des forêts à métaux (mèches). Pour régler les machines, on démontait l'outil et on changeait les pinces pour les adapter au diamètre de la mèche qui passait sous la meule commandée par une vis sans fin. On avait alors les mains dans l'huile et on travaillait dans un brouillard d'huile.

Je remplaçais, en cas d'absence la personne qui travaillait « à la trempe ». Le travail consistait à mettre les forêts dans des paniers métalliques. Ensuite on prenait ces paniers avec un grappin pour les mettre dans un pré-four à 300°. On les laissait 6 à 7 minutes et on les ressortait pour recommencer l'opération.

Les vendredis après-midi, je travaillais avec le service entretien-maintenance, de 16 h à 18 h pour vider les fours de trempe. « Le liquide de trempe » était à une température de 600 à 700°. On s'équipait d'une cagoule, d'un tablier et de gants en amiante et avec une louche on vidait dans un récipient le liquide de trempe.

➤ **Ets C, adresse, Ets D, adresse, Ets E, adresse, Ets F, adresse : de novembre 73 à juin 1990 : activité d'ouvrier plombier dans des entreprises artisanales**

Pendant cette période, j'ai utilisé :

- Des tresses d'amiante pour refaire les joints des portes de chaudières. On les coupait au couteau (deux à trois fois par an)
- Des plaques d'amiante pour protéger les murs lors du soudage de tuyaux. Pour faire une installation de chauffage en cuivre, on fait environ 15 soudures quotidiennes. Les plaques d'amiante étaient achetées en plaque de 2x1 m. On découpait ensuite au couteau des carrés d'environ 30x40 cm, utilisés jusqu'à effritement. Ces carrés étaient toujours dans nos véhicules et dans notre caisse à outils.
- Quand on démontait des chauffe-eau à gaz, le cœur de chauffe était isolé par des plaques d'amiante qui s'effritaient au contact.
- Quand on démontait des vieilles installations de chauffage, les calorifugeages étaient en amiante grossièrement tressée qui s'effiloçait et tombait en poussières.
- Pour nettoyer les chantiers, on balayait les déchets et donc la poussière d'amiante.

En plomberie, il ne passait pas une journée sans que je ne sois en contact avec les plaques d'amiante utilisées pour la soudure.

➤ **Ets S, adresse, de septembre 1990 à octobre 1999 comme magasinier :**

- On recevait les plaques amiantées de 2x1 m de différentes épaisseurs (de 2 mm à 8 mm), que l'on stockait dans le magasin de vente. On en recevait 30 à 40 plaques par mois. On les portait à la main du quai aux rayons de stockage. Ces plaques étaient vendues aux artisans plombiers.
- On recevait des joints d'amiante et des tresses d'amiante en gros pelotons que l'on coupait au couteau à la vente. Il y avait différents diamètres. J'ai travaillé deux ans à la vente.
- Après l'interdiction de l'amiante, on a conservé les restes qui ont été écoulés progressivement auprès des artisans toujours demandeurs.

TABLEAU N°57, ÉPAULE DOULOUREUSE

Mme Christiane B...,

Description de mon activité professionnelle :

Je travaille sur une machine à bobiner du film d'emballage. On part d'une bobine-mère qui fait 5 à 6 000 m et on la déroule en bobineaux de 120 m, 50 m, 40 m ou 10 m. Il s'agit de bobineaux de 80 cm de large, plus rarement 1 m de large destinés aux fleuristes.

Pour mettre en place la bobine-mère, je dois me hisser sur un *Fenwick* dont le siège est haut. Je me soulève à la force des bras en m'agrippant au bâti du *Fenwick*. Avec les fourches du *Fenwick*, je soulève la bobine vide qui est autour de son mandrin. Je descends du *Fenwick* et je retire ce gros mandrin qui pèse 22 kg environ. J'enfile alors ce mandrin dans la bobine pleine qui est sur les fourches du *Fenwick*. Je remonte dans le *Fenwick* et je dépose l'ensemble mandrin et bobine-mère dans la gorge de rotation de la bobineuse. Je bloque avec un frein. On change de bobine-mère de sept à douze fois par jour.

Sur une journée de travail de 8 heures :

- je fais 300 bobineaux en 120 m (0,60 m ou 0,80 m de large) ; chaque bobineau pèse environ 3 kg ;
- ou 500 bobineaux en 40 m (0,80 m de large) ;
- ou 800 bobineaux en 10 mètres, soit 100 bobineaux à l'heure (1 m de large).

Pour faire un bobineau, quelque soit sa taille les gestes sont les mêmes. Je travaille debout devant une machine qui s'appelle une bobineuse. Je prends un paquet de tubes vides en carton avec les deux bras, sur une palette à gauche de ma machine et je les mets dans un fût en carton toujours à ma gauche. Je prends un tube de carton et je l'enfile sur un mandrin horizontal fixé par un seul côté sur la machine. Je tire le papier de la bobine mère et j'amorce l'enroulage en tenant le papier avec la main gauche. Le bras gauche est levé à hauteur de ma poitrine, coude fléchi en rotation interne à 60°. Avec le bras droit, tendu vers l'arrière, à hauteur de la poitrine, je tourne un bouton à droite pour démarrer le mandrin que je viens de garnir avec le tube de carton puis j'arrête le bouton du second mandrin dont le bobineau est terminé. Je vais retirer ce bobineau pendant que l'autre tourne. Pour libérer le

bobineau qui vient de se terminer, je prends un cutter avec la main droite et je coupe le papier de gauche à droite. Puis je retire le bobineau terminé, je fais un demi-tour. Je pose ce bobineau sur une table. Je l'emballe avec un film transparent en le roulant, je le ferme à chaque extrémité en enfilant le film transparent de chaque côté dans les trous du tube de carton. Je mets un code barre sur le bobineau. Je reprends le bobineau emballé et je le mets dans un carton d'emballage à droite.

- En 120 m, 4 bobineaux par carton.
- En 40 m, 7 bobineaux par carton.
- En 10m, 16 bobineaux par carton.

Pour faire un carton d'emballage : Je prépare moi-même mes cartons d'emballage : je vais chercher sur une palette un paquet de douze cartons plats pré formés, souvent en hauteur. Je les tire et je les fais tomber sur le sol. Je les traîne vers ma machine car ils sont difficiles à porter. Je les relève et je les mets contre la machine. J'enlève la ficelle qui les maintient en la coupant avec un cutter. J'attire un carton vers moi. Je l'ouvre en mettant la main droite à l'intérieur de ce carton, coude droit fléchi au-dessus de l'épaule. Je rabats le fonds du carton. Je prends mon agrafeuse fixée par un fil et j'agrafe le fond du carton. L'agrafeuse est lourde et il faut tirer sur le fil pour l'amener vers soi. Je retourne le carton pour pouvoir y mettre les bobineaux emballés.

Quand le carton est plein, je l'agrafe à nouveau pour le fermer dans les mêmes conditions que pour le fond. Ensuite, je me baisse pour saisir ce carton à la base (environ 12 kg). Je le porte sur la palette en le soutenant de la main gauche couché sur mon coude droit. Je fais quelques pas vers la palette. En bas de la palette, il faut s'accroupir. En haut de la palette, je bascule le carton en levant les bras.

Selon le type de bobineau, l'emballage se fait en temps masqué pour les bobineaux de 120 m et la bobineuse tourne toujours. Certains bobineaux de 120 m en 1m pèsent 4 kg. Pour les bobineaux de 10 m, je prépare environ 200 bobineaux, j'arrête la bobineuse pour les emballer puis les conditionner en carton.

Je travaille sans arrêt avec les deux bras avec des mouvements de rotation des bras sur l'épaule, les bras surélevés au niveau de la poitrine, les bras écartés du corps pour tenir les rouleaux, qu'il faut soulever et mettre en position verticale dans les cartons d'emballage.

Je pense que c'est la répétition au fil des années et la cadence soutenue qui aboutit à l'usure de mes épaules.

TABLEAU N°57, SYNDROME DU CANAL CARPIEN

Mme D...

Poste de travail : Femme de chambre et plonge dans un hôtel-restaurant.

- À 8 h 30 le matin : faire le hall d'entrée ; faire la poussière sur les meubles et les bibelots, 16 m² environ, six meubles. Passer l'aspirateur, il est dans un local à côté, il roule bien. Faire les sanitaires : six lavabos, six WC, carrelage des murs, éponge et chiffon à passer sur WC,

lavabos et carreaux, aspirateur sur le sol et laver le carrelage (balai espagnol). On a 30 mn pour faire ce travail.

- À 9 h on commence les chambres qui sont au sous-sol : on a un chariot sur lequel on met les draps et les serviettes. Il y a du matériel à chaque étage.

- Dans chaque chambre, enlever toutes les serviettes mais pas les draps de ceux qui restent. On emmène les serviettes au rez-de-chaussée pour les faire tourner dans le lave-linge.

- On redescend. Si la personne reste : refaire le lit selon l'appréciation personnelle, on tire les draps ou on les change. Salle de bain et WC : laver et essuyer lavabo, WC et baignoire. On passe l'aspirateur dans la chambre et les WC. On met des serviettes propres. On lave les WC et on fait la poussière : télé, table de nuit, table.

- 20 mn pour chaque chambre.

- Si on change les draps : on défait le lit, on a un sac, on compte les draps, on met dans le sac, on note sur un carnet ce qu'on met dans le sac. Pour refaire le lit, on ne tourne pas le matelas, on change parfois l'alèze, on met les draps. Pas de drap-housse. une ou deux couvertures. Traversin. Sous taie et taie. Couvre-lit.

- Six chambres à deux petits lits et quatre chambres avec un grand lit.

- Trois chambres avec un grand lit et un clic-clac. Le clic-clac c'est pénible : le matelas est léger, le drap ne tient pas. C'est plus bas.

- À 11 h on va manger et je recommence les chambres vers 12 h jusqu'à 13 h voire 13 h 30. Je suis seule pour faire les chambres. Après les chambres, je passe l'aspirateur dans les couloirs d'accès aux chambres. Je range le matériel (aspirateur, seau éponge, chariot) après l'avoir nettoyé

- À 13 h 30, je monte à la plonge. Je mets le lave vaisselle en route. Il se charge par le haut. On prépare un panier de verre. On charge ce panier. Pendant qu'il tourne on en prépare un second. On peut avoir quinze paniers consécutifs. On sort le panier de verre, on en met un autre. On essuie les verres un par un. On met vingt verres par panier. On les range sur des rayons en les triant par catégorie. La vaisselle sale est un peu débarrassée par le service, on rince les assiettes, on prend le panier sur les rayons on charge le panier d'assiettes ; douze par panier. On fait tourner, on en prépare un autre. On essuie les assiettes mais pas toutes. On les range par catégorie sur des rayons. Les couverts sont déjà mis à tremper par le service. On les ressort et on les met dans les paniers à couverts. On met les paniers à couverts dans le panier du lave-vaisselle. On essuie tous les couverts et on les range. En semaine, je suis toute seule pour la plonge, Le week-end, on est deux. Après la plonge, il faut laver le lave vaisselle, le plan de dépose et le sol. La plonge de midi est finie entre 16 h et 17 h. Je pars vers 17 h.

- Le soir, je reviens vers 20 h 30-21 h pour la plonge et on recommence comme à midi. On finit le plus souvent à minuit, parfois à 1 h du matin.

- Je ne revenais pas tous les soirs, c'était fonction de

la clientèle. Je le savais à midi. Je revenais toujours le vendredi et le samedi, quelquefois le dimanche en juillet-août, et parfois un soir par semaine. Si je ne revenais pas, je retrouvais cette vaisselle sale à faire le lendemain midi.

➤ En mai-juin, mon jour de repos est le lundi. En juillet-août mon jour de repos est le mercredi.

Mes douleurs ont commencé début juin 2001 sur les deux mains et on m'a conseillé de me faire opérer.

Je relis à voie haute avec le salarié ce qui a été décrit et écrit. Le salarié, n'a plus alors qu'à signer et à adresser cette description de poste à la CPAM. Je lui en remets toujours un exemplaire supplémentaire et il sait que je le garde en mémoire informatique.

CE QUE M'A APPORTÉ CETTE PRATIQUE

Je dispose dans mon dossier d'entreprise et dans le dossier du salarié d'une étude de poste, précise, que je n'aurais pas faite et rédigée faute de temps. Pour des postes similaires, si je dois faire plusieurs déclarations, je relis avec chaque salarié et j'enrichis le descriptif en fonction de chacun des salariés. En particulier, surtout pour les TMS, s'il s'agit d'un SCC ou d'une épaule, le récit du salarié sera un peu différent.

Je conserve toujours en mémoire informatique, même si ceci n'apparaît pas dans ce que le salarié enverra à la CPAM, les éléments subjectifs qui surgissent dans le récit. Pour le salarié, le problème de la description de l'activité de travail, toujours difficile, souvent dissuasif, est résolu. Je les mets très à l'aise en leur expliquant que j'aurais autant de mal qu'eux à décrire mon activité.

Le courrier adressé systématiquement au médecin traitant, permet en faisant explicitement référence au Code de la Sécurité Sociale et au Code de déontologie, d'éviter au salarié, d'avoir à subir la suspicion, assez fréquente du médecin traitant face à un salarié qualifié de « profiteur du système ». Plusieurs salariés m'ont dit avoir remis à leur médecin une copie du descriptif du poste pour qu'il comprenne la peine physique et la nécessité de prescrire du repos.

AIDE À LA DÉCLARATION D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL À L'INITIATIVE DU SALARIÉ

J'ai également utilisé cette technique dans des cas d'infarctus du myocarde ou de syndrome subjectif post-traumatique. Dans ces cas, la déclaration est souvent faite tardivement quand le salarié m'interroge pendant son arrêt de travail

Un exemple de syndrome subjectif post-traumatique, reconnu en AT au contentieux puisqu'il n'y avait pas eu de certificat médical initial établi.

CERTIFICAT MÉDICAL ÉTABLI PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL

« Je, soussignée, docteur MT, certifie que Mme V..., présente un syndrome subjectif post-traumatique en lien avec sa situation de travail.

Depuis sa prise de poste comme maîtresse de maison au foyer résidence X, en novembre 2002, elle me dit avoir été agressée à trois reprises par une résidente. Progressivement son état de santé s'est détérioré avec peur au travail, sentiment de culpabilité, évitement des situations vécues comme à risque d'agression.

Compte tenu du contexte, une déclaration d'accident de travail est nécessaire.»

LETTRÉ REMISE AU SALARIÉ POUR SON MÉDECIN TRAITANT

« J'ai vu à sa demande, sur les conseils de ses collègues de travail, Mme Odile V..., que tu connais. Depuis début novembre, elle a changé de poste de travail et suit en parallèle une formation de maîtresse de maison.

Elle a été agressée à trois reprises par une résidente et depuis on assiste à un effondrement dépressif avec peur au travail, sentiment de culpabilité, évitement, insomnie. Il est parfaitement légitime dans ce contexte de demander une prise en charge en accident de travail avec le diagnostic de syndrome subjectif post-traumatique.

À noter d'ailleurs que Mme V... avait déjà été agressée lors d'un remplacement au foyer J en 1998.

Il me paraît important que la prise en charge et la réparation intervienne au titre de l'accident de travail : ceci permettra de poser le problème de la violence, du travail en équipe sur le terrain mais permettra aussi à Mme V... de poursuivre, même en arrêt de travail des activités dans lesquelles elle se sent bien.

Pendant l'arrêt de travail et à l'issue de celui-ci, nous ferons le point pour envisager si besoin une demande de reclassement est nécessaire.

Je lui remets aussi un certificat d'accident de travail dont tu trouveras un exemplaire ci-joint. En matière d'accident de travail, c'est le salarié qui doit informer l'employeur, qui doit faire la déclaration. Je lui propose de remettre un exemplaire de ce certificat médical à son chef de service pour qu'il fasse une déclaration d'accident. »

LE RÉCIT DE MME V...

qui sera la réponse envoyée à la CPAM, dans le cadre de l'enquête, l'employeur, n'ayant pas jugé bon de faire la déclaration bien que la salariée lui ait remis un exemplaire du certificat médical en demandant qu'une déclaration soit faite.

« Je travaille comme maîtresse de maison au foyer de vie X à Y depuis le 4 novembre 2002, date de l'ouverture de ce foyer de vie pour adultes handicapés mentaux vieillissants. Pendant la première semaine, comme maîtresse de maison, j'ai fait le ménage de l'étage en réception des travaux. Pendant ce temps les éducateurs étaient occupés à la préparation de l'accueil des résidents, à l'étude de leur dossier et au projet éducatif.

Les premiers résidents sont arrivés à partir du 10 novembre jusqu'à la fin du mois de novembre. Je connaissais quelques résidents qui étaient dans des foyers où j'avais travaillé. D'autres étaient nouveaux et personne dans l'équipe ne les

connaissait.

Je commence à travailler à 7 h 15. Je vais voir le veilleur de nuit pour voir s'il y a eu des soucis la nuit. Je commence à préparer le déjeuner qui est servi en salle à manger sur notre niveau. L'éducatrice arrive à 7 h 30. Je l'informe des problèmes de la nuit. Je dois servir le petit déjeuner jusqu'à 9 h. C'est l'éducateur qui réveille les résidents et les envoie en salle à manger et leur remet leur traitement.

Le 3 décembre 2002, j'étais en train de faire le ménage, il devait être environ 10 h 30, je suis rentré dans la chambre de Brigitte, une résidente, après avoir frappé à la porte comme d'habitude ; j'ai nettoyé le lavabo et balayé la chambre, en laissant la porte ouverte. Brigitte s'était allongée, habillée, après le petit déjeuner. Au moment de passer la serpillière sur le sol, j'ai demandé à Brigitte de sortir de sa chambre pour que je puisse laver par terre. Elle s'est levée et s'est jeté sur moi, elle m'a pris par les épaules et m'a jeté contre le placard mural. J'ai eu peur de casser le placard, j'ai peut-être crié. Brigitte a crié lorsqu'elle m'a plaqué contre le mur. L'éducatrice est arrivée à ce moment-là, une autre éducatrice est arrivée ensuite et ils ont du intervenir pour contenir Brigitte et obtenir qu'elle me lâche. J'ai quitté la chambre et continué à faire mon ménage. J'étais surprise de ce comportement inattendu mais pas inquiète. Dans la journée, je crois, ou peut-être le lendemain, j'ai rencontré notre directeur avec Brigitte et l'éducateur. Le directeur a rappelé les règles de fonctionnement de l'établissement, à savoir que les résidents devaient quitter les chambres pendant le temps de lavage.

Pendant ce mois de décembre, j'ai travaillé normalement sans inquiétude et sans appréhension à l'égard des résidents.

Le 7 janvier 2003, Brigitte avait été appelée à plusieurs reprises pour prendre son déjeuner. Il était environ 9 h, je suis rentrée dans sa chambre, après avoir frappé pour lui rappeler qu'elle devait venir déjeuner. Elle était encore au lit en pyjama. Elle s'est levée, m'a pris par les deux bras et m'a secoué en criant. J'ai commencé à paniquer, l'éducatrice est arrivée.

Par la suite le directeur a interdit aux maîtresses de maison d'appeler les résidents pour les petits déjeuners.

À partir de cette date, je suis devenue méfiante et j'ai commencé à éviter les situations de face à face avec cette résidente, je ne lui parlais plus en dehors de "bonjour-bonsoir".

Le 16 janvier 2003, le petit déjeuner était terminé depuis 30 mn environ, j'avais desservi et j'étais dans la salle à manger en

train de finir de nettoyer l'évier. Il devait être environ 10 h. J'allais commencer à balayer puis laver la salle à manger. Brigitte est arrivée pour venir déjeuner. L'éducatrice avait été appelée par le directeur, j'étais seule sur le niveau. J'ai dit à Brigitte "Tu attends l'éducatrice qui s'occupera de toi". C'est ce qui est prévu par le règlement. Elle m'a dit : "J'ai faim", elle a attrapé la cafetière, je lui ai reprise des mains. Elle m'a plaqué contre le mur, j'avais le dos contre les gonds de la porte. Elle me tenait la tête entre ses deux mains et me tapait la tête contre le mur. J'ai crié, elle a aussi crié. L'éducateur sportif était dans les escaliers, il a fait demi-tour et est intervenu. Il a obtenu qu'elle me lâche et qu'elle regagne sa chambre jusqu'au retour de l'éducatrice.

Je pleurais, je tremblais. En revenant, l'éducatrice m'a fait asseoir dans leur bureau. J'étais paniquée et je voulais rentrer chez moi. L'infirmière est venue voir ce qui se passait, elle voulait me donner un sédatif. Le directeur a refusé car il avait peur que je m'endorme au volant. Une heure plus tard, j'ai repris mon travail en me sentant angoissée. Je me sentais paniquée. Quand l'autre éducatrice est arrivée vers midi, elle m'a dit "Fais attention car Brigitte a déjà arraché des oreilles et donné un coup de couteau à son petit ami".

Je suis rentré chez moi affolée, ayant peur de retourner au travail.

À partir de cette date, j'ai commencé à mal dormir, avec des cauchemars de travail. Je venais travailler en appréhendant ; j'avais peur de tout et tout le monde. J'ai arrêté de travailler deux semaines en février-mars, en arrêt-maladie ; ça n'allait pas mieux, parce que je ne pensais qu'au travail. Je devenais insupportable pour mes proches, je ne parlais que de travail.

Je ne dormais plus, j'ai refusé les arrêts de travail proposé par mon médecin.

Le 14 avril, j'ai du aider à porter un résident obèse de 130 kg environ qui m'est retombé dessus ; j'étais coincée entre ce résident et le mur et il n'arrivait pas à se redresser. Je n'arrivais pas à l'aider.

À partir de cette date, j'avais peur de ce qui pouvait arriver au travail, je ne dormais toujours pas, j'ai commencé à me sentir incapable de continuer à travailler dans cet établissement.

J'ai craqué le 17 mai. J'avais rencontré le médecin du travail le 6 mai sur les conseils des délégués du personnel qui m'avait conseillé de faire une déclaration d'accident du travail. »

Annie LOUBET-DEVEAUX